



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Appel à Manifestation d'Intérêt pour les Férias d'Arles 2022
Féria de Pâques du 14 au 18 avril 2022 & Féria du Riz du 8 au 11 septembre 2022

Organisation d'une bodega au sein de la Cour de l'Archevêché

COUR DE L'ARCHEVECHE
Place de la République
13200 Arles

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre de la Féria de Pâques et de la Féria du Riz 2022, la ville d'Arles souhaite conclure une convention de mise à disposition de la Cour de l'Archevêché pour l'organisation d'une bodega.

L'objectif du présent appel à manifester son intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner un projet qui a pour objectif le renforcement de l'attractivité de la Féria de Pâques 2022 via le projet d'aménagement de la Cour de l'Archevêché en configuration bodega. Ce projet s'étend également à la Féria du Riz considérant son impact économique plus faible.

Ce lieu appartient au domaine privé de la commune, cette procédure s'inscrit dans le prolongement de la jurisprudence européenne (CJUE, 14 juillet 2016, Promoimpresa Srl et Mario Melis e.a.), la ville met en œuvre une procédure similaire à celle indiquée au 2^{ème} alinéa de l'article L2122-1-1 du CG3P. (Lorsque l'occupation est de courte durée, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.)

Modalités de la mise à disposition

L'organisateur doit assurer la totalité de la prise en charge de l'organisation de la bodega et notamment :

- L'acheminement, montage, démontage de toute la logistique nécessaire dans les heures et jours impartis.
- La mise en place des animations et des décorations.
- La prise en charge de la sécurisation du site (gardiennage, agents de sécurité...).
- La mise en place de sanitaires autonomes.
- Le nettoyage et entretien du site tout au long de la manifestation.

Pour la Féria de Pâques 2022 :

Le site est mis à disposition du lundi 11 avril 2022 au mercredi 20 avril 2022 selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du lundi 11 avril 2022.
- Exploitation du jeudi 14 avril au lundi 18 avril 2022.
- Démontage du mardi 19 avril au mercredi 20 avril 2022.

Les horaires d'exploitation de la bodega seront :

- de 18h00 à 00h00 le jeudi 14 avril 2022.
- de 18h00 à 04h00 le vendredi 15, le samedi 16, et le dimanche 17 avril 2022.
- de 18h00 à 00h30 le lundi 18 avril 2022.

Pour la Féria du Riz 2022 :

Le site est mis à disposition du lundi 5 septembre 2022 au mercredi 13 septembre 2022 selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du lundi 5 septembre 2022.
- Exploitation du jeudi 8 au dimanche 11 septembre 2022.
- Démontage du lundi 12 au mardi 13 septembre 2022.

Les horaires d'exploitation de la bodega seront :

- de 18h00 à 00h00 le jeudi 8 septembre 2022
- de 18h00 à 04h00 le vendredi 9 et le samedi 10 septembre 2022.
- de 18h00 à 00h30 le dimanche 11 septembre 2022.

Cette mise à disposition ne concerne que les deux Férias d'Arles de l'année 2022.

Après analyse technique et validation par la Ville d'Arles du projet, la mise à disposition du site en vue de l'exploitation de la bodega donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine, d'un arrêté temporaire d'ouverture d'un établissement recevant du public et au versement d'une redevance.

Une convention de mise à disposition liée au cahier des charges sera signée entre le demandeur et la Ville d'Arles pour la durée totale de l'occupation (montage et démontage compris).

Il sera délivré une licence temporaire de débit de boissons de groupe 2 et 3 ainsi qu'une autorisation de fermeture tardive octroyée par un arrêté municipal.

Conformément à la délibération n° 2017-0333 du 20 décembre 2017, cette redevance sera égale à 160 euros pour les 5 jours d'exploitation soit (53.10 TTCx220 m²) / 365 jrs x5jrs, pour chacune des Férias.

La date limite pour déposer un dossier est fixé au vendredi 18 février 2022 à 16h00.

Tout dossier déposé au-delà de ces dates et heures sera rejeté.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville d'Arles d'appréhender la qualité de l'activité proposée.

Il sera composé :

- D'une note de présentation du candidat et de l'entité administrative
- Conformité administrative du demandeur (K-BIS, attestations d'assurance, responsabilité civile, attestation Sacem, certificats attestant du respect des obligations sociales et fiscales)
- D'une présentation de sa proposition, celle-ci devra détailler précisément l'ensemble de l'organisation proposée et notamment :
 - de la description d'une identité visuelle travaillée en adéquation avec le lieu (concept, support de communication).
 - de la décoration de la bodega en lien avec la Féria et les cultures taurines
 - d'une proposition de programmation culturelle et artistique (musique, exposition...) devant se dérouler durant toute l'occupation
 - d'une proposition d'actions décrites précisément permettant de concourir au maintien et au développement de nos cultures taurines
- D'une notice de sécurité reprenant l'ensemble des dispositions relatives à la sécurité.
- D'un plan d'aménagement intérieur du site.
- D'une fiche technique décrivant l'ensemble des installations mises en œuvre.

D'une manière générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre une analyse de la qualité de l'offre conformément aux modalités de la mise à disposition définie ci-dessus et des critères de choix définis ci-après.

Des visites techniques seront organisées pour les candidats potentiels. Lors de cette rencontre, le cahier des charges ainsi que la convention de mise à disposition du lieu seront fournis (contact : service gestion et sécurité des bâtiments).

Le dossier complet doit être adressé **au plus tard le 18 février 2022 à 16h** de manière dématérialisée ou par voie postale à la Direction Générale des services de la Ville d'Arles à l'adresse suivante :

Direction Générale des Services
Hôtel de ville (2^{ème} étage)
Place de la république
13200 Arles
dgs@ville-arles.fr

Les éventuelles demandes complémentaires, ainsi que les demandes de visite du site sont à adresser à :

Mail : securite.batiments@ville-arles.fr

Tel 04.90.49.35.28 / 04.90.49.38.24

Les documents transmis devront être envoyés sous format PDF.

Un accusé de réception des dossiers sera transmis et actera de la prise en compte de la candidature.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- l'expérience du candidat dans l'activité proposée – 20%
- la qualité de l'organisation proposée – 30%
- La qualité de la programmation artistique – 50%

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.